

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 05000 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MOUHINE ABDELHAK

Date de naissance :

02/03/1961

Adresse :

Habitation -

Tél. : 06.61.89.11.81

Total des frais engagés : 573,25 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. DARROUSSI Malika

Médecine Générale
Lot. Chahda N°: 344 Bd. Daoura
El Oulfa - Casablanca

Cachet du médecin :

Date de consultation :

06/02/2024

Nom et prénom du malade :

Mouhine Zineb

Age : 21 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

utard

hypertension + arthrose

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 06/02/2024 cas

Le : 06/02/2024

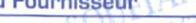
Signature de l'adhérent(e) :

Malika

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/01/2011	C	A	150.00	Dr. DARROUSSI Malika Médecine Générale Chambre N°: 344 Bd. Daoud El Oulja - Casablanca
08/01/2011	C	A	140.00	Dr. DARROUSSI Malika Médecine Générale Chambre N°: 344 Bd. Daoud El Oulja - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	08/02/94	268,95
	06/02/94	154,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date 18.2.08	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraire
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Darroussi Malika

الدكتورة دروسي مليكة

Docteur en Médecine
Echographie générale
Nutrition

دكتوراه في الطب

شهادة في النحص بالصهيون الصوري
شهادة في طب التغذية والحمية

06/02/2024

Ms. Nourine Zine

79,50

My nutras



Lot: 230619
A consommer de préférence avant le: 08/2026
PPC: 79,50 DH

74,80

My nutras



LOT 17723/FC18
PER 07/2026 PPC 74,80

= 154,30

PHARMACIE SOUFIANE
Groupe K, Rue 154 N° 23/25
EL Oulfa Casablanca
Tél: 05.22.89.00.53
TCE: 00300246000026

Dr. DARROUSSI Malika
Médecine Générale
El. Chahdia N° 344 Bd. Daoura
El Oulfa Casablanca

تجزئة الشهدية 344 شارع رادي الدرة - الالنة، الهاتف: 05.22.91.01.97 الدار البيضاء

Lotissement Chahdia 344 Bd. Oued Daoura - El Oulfa Tél : 05.22.91.01.97 Casablanca

Docteur Darroussi, Malika

الدكتورة دروسي مليكة

Docteur en Médecine
Echographie générale
Nutrition

دكتوراه في الطب

شهادة في الفحص بالصدى الصورتي
شهادة في طب التغذية و الحمية

08/02/24

elle maline
en

89,95

4 Apple Plus

PHARMACIE SOUTHANE
Groupe K, Rue 154 N° 23/25
EL Oulfa - Casablanca
Tél. : 05 22 89 09 63
T.C.E : 00050024600226

L : 0882
Per : 01-27
PVC : 89,95 DH

89,50 x 2

D3 N°1111111111

15g de matin au
nuit

15g de matin au
nuit 4 semaines

Lot:
A consommer
avant le:

PPC : 89,50 DH

Lot:
A consommer
avant le:

PPC : 89,50 DH

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

230863
10/2026

Dr. DARROUSSI Malika
Médecine Générale
Lot. Chahdia N°: 344 Bd. Daoura
El Oulfa - Casablanca

تجزئة الشهدية 344 شارع رادي الدرة - الالفي، الهاتف: 05.22.91.01.97 الدار البيضاء

Lotissement Chahdia 344 Bd.Oued Daoura - El Oulfa Tél : 05.22.91.01.97 Casablanca